

Le Courrier du

SNALC Créteil

Trimestriel
N° 35
Septembre 2002

Fuite en avant

Ouf ! Les professionnels du syndicalisme de grand-papa peuvent souffler : le projet de budget de l'Éducation nationale leur a fourni une nouvelle occasion de protester contre ...
" le manque de moyens " !

En vérité, ce cheval de bataille - ou plutôt de retour - présente bien des avantages. Tout d'abord ce thème des " moyens " emporte forcément l'adhésion : qui peut, enseignant ou parent, se déclarer opposé à une augmentation des " moyens " ? Voilà du syndicalisme sans risques ! Ensuite cet écran, même fissuré, permet d'occulter les vrais sujets qui fâchent, ou, pour mieux dire, qui gênent de plus en plus aux entournures.

Et si on reparlait, par exemple, et pas tout à fait au hasard ..., du **collège unique** ?

Oui, si l'on reparlait des effets pervers d'un système absurde qui ne peut même plus invoquer l'excuse de la bonne foi et des intentions généreuses ? Un nombre de plus en plus grand de collègues - et parmi les plus jeunes, notamment dans notre académie de Créteil, où la révolte a grondé l'an passé - disent leur refus de cette **machine à fabriquer de l'échec**. Désormais AUCUN syndicat, fût-il majoritaire ..., ne peut feindre d'ignorer le problème. Le SNALC, quant à lui, continue à dire : **OUI au collège pour tous, NON au collège unique** - et NON au lycée quasi unique qui en découle.

Il eût été tout aussi honnête de reconnaître, comme le SNALC seul l'a fait, que l'amendement Clément / Périssol visant à durcir les peines en cas " **d'outrage à enseignant** " constitue, après des années de laxisme, d'indifférence, de réduction programmée de notre autorité, un signal fort dans l'ordre du symbolique et du dissuasif, nul ne souhaitant (faut-il le préciser ?) en arriver " là ".

Et puis, qu'ont-ils de mieux à nous proposer, ces chantages poussifs du " tout éducatif ", sinon ... davantage et toujours davantage de ces fameux " moyens " !

Gérard TAFFIN

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
Routage 206 - Dispensé de Timbrage
CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616

P PRESSE

Distribué par La Poste
Déposé le 30 septembre 2002

Éditorial	p. 1
Hommage à Marion	p. 2
Vacances 2002	p. 2
Une rentrée difficile	p. 2
Notation administrative	p. 2
Les congés de formation	p. 3
Affichage syndical	p. 3
Élections du 3 décembre	p. 3
Le SNALC à votre service	p. 4
Le SNALC sur Internet	p. 4

Directeur de publication

Jean-Claude GOUY
2, allée des Souches Vertes
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Imprimeur

Imprimerie Couturier
29, rue Jean-Jaurès
77410 CLAYE-SOUILLY

UNE RENTREE DIFFICILE

Rentrée, comme à l'habitude, hélas, très difficile, pour des milliers de collègues, fin août et début septembre...

Les ultimes groupes de travail pour affecter les Titulaires Remplaçants, Maîtres Auxiliaires et Contractuels ont pris deux jours, les 27 et 28 août.

Si 2800 Titulaires Remplaçants avaient reçu une affectation - pas forcément une bonne affectation ! - dès la mi-juillet, 1200 restaient à affecter en remplacements de longue durée, sur des affectations de plus en plus éloignées géographiquement, et souvent sur deux, voire trois établissements, avec donc un préavis de trois jours au mieux avant la prérentrée !

Ce n'est pas acceptable, la situation est bien pire qu'avant la déstructuration du Mouvement par le ministre ALLEGRE, bien pire pour les Remplaçants, pas meilleure, bien au contraire, pour les anciens TA !

4000 Titulaires Remplaçants dans l'académie, c'est, de toute façon, beaucoup trop. Si le SNALC a toujours défendu la nécessité incompressible d'un certain nombre de postes de remplaçants, à occuper pour un temps très limité, par de seuls volontaires, il a toujours par ailleurs exigé que l'immense majorité des collègues soient affectés sur poste fixe, complet, et stable, sur un seul établissement. En particulier les jeunes collègues débutants, expédiés quasi systématiquement remplaçants par le Mouvement.

Bien loin de créer de vrais postes, le rectorat multiplie volontairement les blocs horaires et affectations " provisoires ", alors qu'il y aurait largement de quoi créer immédiatement des dizaines et des dizaines de ces postes.

Et des centaines de TZR n'ont encore reçu aucune affectation les 27 et 28 août. Des centaines de MA ayant droit à réemploi n'ont rien eu non plus.

Ce qui n'empêche pas la situation de notre académie d'être pourtant **dramatiquement déficitaire** : le piège PEP 4 n'a pas marché, 120 postes y étaient vacants à l'issue du mouvement académique, les "trous" concernent plus d'une dizaine de disciplines, entre autres cette année l'histoire géographie, et le rectorat a dû faire appel dès juillet (!) à 460 contractuels !

Jean-Claude GOUY

CONTESTATIONS DES NOTES ADMINISTRATIVES

La Commission de contestation s'est tenue pour les **agrégés** le 26 juin, les **certifiés** les 27 et 28 juin. Comme les années précédentes les requêtes légitimes et argumentées ont été satisfaites, en particulier en cas d'inéquation entre une note faible ou stagnante et des pavés tous à TB, et une appréciation satisfaisante ou élogieuse !

Attention : la commission peut revoir *la note*, elle peut revoir le pavé *ponctualité et assiduité*, elle ne peut modifier ni les autres *pavés*, ni *l'appréciation*, sauf appréciation diffamatoire et injurieuse, allusions à des activités syndicales ou politiques, mentions d' absences maladie ou maternité, par le chef d'établissement.

N'oubliez pas, en revanche, que les avancements d'échelon se " jouent " souvent à un dixième de point, *vous avez donc tout intérêt à contester une notation faible, moyenne, surtout si elle ne progresse pas*. Sans risque.

Ainsi sur 84 requêtes **certifiés** examinées 43 collègues ont eu leur note *augmentée* par le rectorat. Les autres ont eu simplement leur note maintenue, ce qui ne veut pas dire que leur chef d'établissement ne réfléchira pas plus l'an prochain, sachant ces collègues vigilants et prêts à déposer réclamation!

Loïc VATIN, Jean-Claude GOUY, Commissaires Paritaires Académiques

VACANCES 2002

Toussaint	23 octobre - 4 nov
Noël	21 déc - 6 janvier
Hiver	8 février - 23 février
Printemps	5 avril - 21 avril
Été	28 juin

Départ en vacances
le jour indiqué, après la classe
Retour de vacances
le matin du jour indiqué

HOMMAGE à MARION

Il y a quelques mois, notre jeune collègue, Marion BESSON, nous quittait brutalement, fauchée par un motard, alors qu'elle rejoignait son collègue, à Torcy.

Sur la foi d'un rapport de police discutable - et pour cause, puisque le motard appartenait au Ministère de l'Intérieur ..., le Tribunal a relaxé l'auteur de l'accident " au bénéfice du doute ". Auteur de l'accident qui n'a exprimé aucun regret, juste un désir : "*racheter une moto, parce que j'aime ça (sic)*".

Aux parents de Marion, à ses proches, à ses collègues et à ses élèves, qu'elle avait su conquérir en quelques mois à peine, nous disons, en cette période de rentrée, qu'elle aurait vécue dans la joie, notre émotion et notre compassion.

LES CONGES DE FORMATION

La commission académique pour les demandes de **congés de formation** pour l'année scolaire 2002/2003 s'est tenue le 4 juillet.

Il y a inflation, légitime, des demandes, notamment de la part de collègues désirant préparer dans de bonnes conditions un **concours**, souvent **l'agrégation**, ou un diplôme, *sans les avoir préparés et passés auparavant durant leurs années d'exercice*. Ces demandes, dites de type 4, étaient au nombre de 313. Les critères de recevabilité chaque année plus rigoureux étaient 10 années au moins de services effectifs en établissement, ou 5 années ZEP, sensible, violence.

Les demandes de 135 collègues ayant déjà fait l'effort *de préparer et de passer un concours pendant leurs années d'exercice* et ayant été admissible (type 1) ou non (type 2) ont, elles, été retenues comme immédiatement prioritaires. D'où l'intérêt de s'inscrire déjà au concours, tout en étant en exercice, avant de solliciter le congé.

Les congés de sept mois pour rédaction de **thèse** et recherches assimilées (dits de type 5), 78 demandes, ont été accordés si la date de soutenance était arrêtée, et fixée en 2003.

Les 49 demandes de congé pour **réorientation** ou **requalification** ont, elles, été examinées au cas par cas, sans critère a priori.

Au total cette année l'enveloppe budgétaire était de **153** congés de formation possibles, pour **575** candidats : la commission a retenu 152 collègues, soit seulement 26 % des candidatures.

Plus que jamais il faut donc déposer dès que possible sa demande, en la renouvelant plusieurs années, s'inscrire aux concours ou au diplôme ou à la formation sans attendre le congé, faire l'effort de se présenter, pour mettre plus rapidement les chances de son côté.

Loïc VATIN Commissaire Paritaire Académique

**12 HEURES POUR LES AGREGES
15 HEURES POUR LES CERTIFIES**

**Une demande réaliste ... à l'heure de la RTT pour tous
C'est la demande du SNALC !**

ELECTIONS DU 3 DECEMBRE 2002

Ne faites pas comme les 12 millions de citoyens qui, s'abstenant le 21 avril dernier, avaient confié à 29 millions d'autres le soin de voter et de choisir à leur place !

Sympathisant ou adhérent, participez activement à la préparation de ces élections, en diffusant les affiches et les publications SNALC, apportez votre soutien en acceptant de faire figurer votre nom sur la liste académique que présente le SNALC aux élections professionnelles de décembre, pour constituer des listes les plus complètes, les plus diversifiées, les plus équilibrées possibles : hommes/ femmes, disciplines, types d'établissement, départements...

AFFICHAGE SYNDICAL

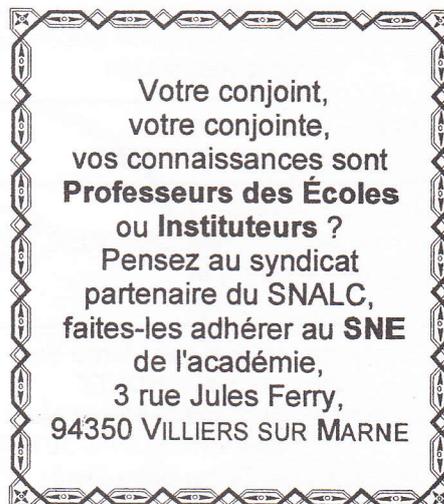
Ne l'oubliez pas, en cette période d'élections professionnelles. :

Vous avez le droit **d'afficher** et **distribuer** dans votre établissement.

Le chef d'établissement peut demander à être informé de la teneur des documents distribués ou affichés, mais il ne peut s'y opposer, sauf caractère injurieux ou diffamatoire manifeste.

Le **panneau** doit être accessible, de dimensions suffisantes, et *égal en superficie* pour chaque syndicat (SNALC), et pour chaque confédération (CSEN), quelle que soit sa représentativité dans l'établissement.

Si un affichage est détruit ou endommagé, le syndicat a le droit d'obtenir un panneau vitré ou grillagé.



**HORS-CLASSES
ACCES AGREGES
ACCES CERTIFIES**

attention !
soyez vigilants

la note de service fixant les conditions de candidatures et de barèmes devrait paraître le 17 octobre

la date limite de candidatures devrait être le 15 novembre

FICHE SYNDICALE

Par quelle(s) commission(s) êtes-vous concerné (e) cette année ? Si vous hésitez, contactez-nous.

Allez-vous demander une mutation ? Nous pouvons vous conseiller pour formuler vos vœux.

Afin de nous permettre de suivre votre dossier plus efficacement, veuillez nous retourner la présente fiche, dûment complétée, en même temps que votre cotisation (possibilité de la fractionner en plusieurs chèques dont le premier sera encaissé dès réception).

Mlle Mme M. **NOM :** **PRENOM :**

Date de naissance : **Adresse :**

Tél. : **Fax :** **e-mail :**

Etablissement d'exercice : **Code établissement :**

Poste fixe (1) ZR (1) **Discipline :**

Catégorie: (1) Agrégé AE Certifié PEGC PLP stagiaire

Autres cas (préciser)

Echelon : **Date de promotion dans cet échelon :**

COMMISSIONS CONCERNEES (1)

**Avancement
d'échelon**

Hors-classe

**Congé de
formation**

**Réadaptation-
Réemploi**

**Révision de note
administrative**

**Changement de
corps
(précisez le type
d'intégration)**

MOUVEMENT (1)

interacadémique

intra-académique

affectation sur ZR

**Autres cas
(à préciser) :**

(1) entourez la réponse vous concernant

Ech.	Chaire Sup. & Agrégé(e) Hors-Cl.	PEGC ChE EPS Classe Except	Agrégé(e) Classe normale	Hors-Cl. Certifié(e) P EPS PLP 2 CPE	Bi-Ad	Certifié(e) P EPS PLP 2 CPE Cl. norm.	PEGC ChE EPS Hors-Cl.	AE PEGC PLP 1 Ch Ens ChE EPS	MA I	MA II	MA III
	1	177	170	124	153	121	116	148	97	116	97
2	181	177	141	164	131	125	151	97	125	97	97
3	183	178	151	169	137	131	157	119	131	117	97
4	185	183	157	171	142	136	161	124	135	122	97
5	187	185	163	179	150	142	169	130	142	127	97
6	188		169	183	153	150	175	136	149	131	97
7			172	185	159	153		141	150	132	97
8			178		166	161		149	152	140	125
9			183		169	165		152			
10			186		175	169		153			
11			187		176	175		160			

Mi-temps, temps partiel, CPA : 75 % de la cotisation correspondante, avec un minimum de 97 €, **excepté catégories d'indice inférieur à 339** (arrondir à l'euro inférieur). En contrepartie, pour ces indices, les cotisations fixées sont dues en totalité (aucun abattement possible).

Couples : remise de 40 % sur la cotisation la plus élevée, avec un minimum de 97 €.

Autres : consulter le trésorier

Nouvelle adhésion Renouvellement

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

Date et signature

Avec le SNALC

Pouvoir choisir, c'est être libre

SI ENSEIGNER, C'EST

"APPRENDRE À
APPRENDRE" ...

...ET SI APRÈS AVOIR

APPRIS DES "SAVOIR-
FAIRE, PLUTÔT

QUE DES SAVOIRS"

...

ON N'EST PAS OBLIGÉ
DE SAVOIR

QUELQUE CHOSE !

...ON PEUT CONCLURE
QUE L'ÉVALUATION

CONSISTE À MESURER
DU VIDE

AVEC
DU VENT !



SNALC
CSEM

SNALC Syndicat National des Lycées et Collèges
4, rue de Tréville 75009 Paris ☎ 01.47.70.00.55

Le SNALC CRETEIL à votre service

Président Gérard TAFFIN	1, rue Augereau, bât A 2 - 77000 MELUN Téléphone / Fax 01.64.37.20.02 snalc.creteil@wanaddo.fr
Vice Président Alexandre FIEBIG	Les Ailes du Moulin, 72, avenue de Valvins - 77210 AVON 06.09.11.66.76 (17 h - 21 h) snalc.creteil@wanadoo.fr
Secrétaires Françoise ROSLIN-BOETTO Alexandre FIEBIG	22, rue du Parc - 77600 BUSSY-SAINT-MARTIN Les Ailes du Moulin, 72 avenue de Valvins - 77210 AVON 06.09.11.66.76 (17 h - 21 h) snalc.creteil@wanadoo.fr
Trésorier Loïc VATIN	93, Grande Rue - 94880 NOISEAU CCP La Source 34 429 20 V
Délégué auprès du Rectorat Alexandre FIEBIG	Les Ailes du Moulin, 72 avenue de Valvins - 77210 AVON 06.09.11.66.76 (17 h - 21 h) snalc.creteil@wanadoo.fr
Commissaires Paritaires Académiques Jean-Baptiste FANTUN Loïc VATIN Jean-Claude GOUY	4/6, rue Martin Bernard, - 75013 PARIS 93, Grande Rue - 94880 NOISEAU 2, allée des Souches Vertes - 77420 CHAMPS-SUR-MARNE 01.47.70.55 (dans la journée) et 06.08.77.31.21
PRAG et PRCE détachés Supérieur Norbert REBMANN	19, chemin de Chelles - 77410 CLAYE-SOUILLY 06.15.68.68.96 norbert.rebmann@minitel.net
Mutations et Carrière Jean-Claude GOUY	2, allée des Souches Vertes - 77420 CHAMPS-SUR-MARNE 01.47.70.00.55 (dans la journée) et 06.08.77.31.21
Classes préparatoires Bernard HOLLEBEKE Formation continue André PINORI	25 ter, av. des 4 Chemins - 92330 SCEAUX 01.46.61.60.70 2, av. des Rougemonts - 77140 MONTCOURT-FROMONVILLE
Responsable Seine-et-Marne Sud Jacques HIERHOLTZ Responsable Seine-et-Marne Nord Françoise ROSLIN-BOETTO Responsable Seine-Saint-Denis Anne FLEURIOT Responsable Val-de-Marne Christian PELLETIER	92, rue Saint-Merry - 77300 FONTAINEBLEAU 01.64.22.15.10 22, rue du Parc - 77600 BUSSY-SAINT-MARTIN 64, rue Joseph de Maistre - 75018 PARIS 3, allée Costes et Bellonte - 94550 CHEVILLY-LARUE

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VOTRE ETABLISSEMENT

Il suffit de **deux candidats** pour présenter une liste, même incomplète, et donc *d'un seul* colistier, avec de très fortes chances d'avoir un élu, puisque le scrutin est à la proportionnelle au plus fort reste, et donc un petit nombre de voix suffit

Présentez le maximum de listes SNALC ou participez à un maximum de listes indépendantes

Attention : date limite de candidatures **10 jours francs** avant l'élection

Consultez SNALC Internet!

www.snalc.asso.fr
l'information immédiate
en permanence

info@snalc.asso.fr
les réponses rapides
à vos questions personnelles

agta@club-internet.fr
vos messages
au SNALC Créteil



Créteil

**Barres du mouvement
intra académique 2002**
Elles sont disponibles,
au SNALC : des informations
très détaillées zone par zone
ville par ville seront fournies
aux adhérents

Appel aux collègues

Vous avez sollicité
nos conseils
pour votre affectation,
nous avons suivi
votre dossier,
vérifié votre barème... Alors
n'oubliez pas !
Adhérez au SNALC ...